

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 01129

Numéro SIREN : 344 978 747

Nom ou dénomination : LE PIAN DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2020 sous le numéro de dépôt 23832

LE PIAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 152 449,02 €uros
Siège social : CD 2 – Lieudit Landes Grand - 33290 LE PIAN MEDOC
344 978 747 RCS BORDEAUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a small vertical stroke.

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.01.2020 APPROUVES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 9 SEPTEMBRE 2020

A handwritten signature in black ink, identical to the one above, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a small vertical stroke.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/01/2020			31/01/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	126 174	126 004	170	1 237
	Fonds commercial (1)	196 200		196 200	196 200
	Autres immobilisations incorporelles	1 986 789	240 000	1 746 789	1 746 789
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	6 679 399	905 602	5 773 797	5 916 108
	Constructions	3 688 571	1 279 211	2 409 360	2 543 956
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 914 653	2 349 767	564 886	671 286
	Autres immobilisations corporelles	9 827 863	6 784 446	3 043 417	3 491 095
	Immobilisations en cours	22 803 614		22 803 614	6 892 043
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	7 271 980		7 271 980	7 258 854
	Créances rattachées à des participations	280 238	26 109	254 129	247 933
	Autres titres immobilisés	163 704		163 704	172 955
	Prêts				13 712
	Autres immobilisations financières	23 702		23 702	203 702
TOTAL (II)		55 962 887	11 711 138	44 251 750	29 355 870
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	15 026		15 026	25 976
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	9 155 573		9 155 573	8 586 203
	Avances et Acomptes versés sur commandes				1 378
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	796 754	3 086	793 668	282 611
	Autres créances	4 063 711		4 063 711	4 038 918
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				61 020
	DISPONIBILITES	2 401 955		2 401 955	1 079 027
	Charges constatées d'avance	428 765		428 765	228 268
	TOTAL (III)	16 861 783	3 086	16 858 697	14 303 401
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		72 824 670	11 714 224	61 110 446	43 659 270

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

9 184

4 342

(3) dont créances à plus d'un an

5 851

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/01/2020

31/01/2019

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	152 449	152 449
	RESERVES		
	Réserve légale	15 245	15 245
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	9 411 802	8 907 757
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	719 341	746 046
	Subventions d'investissement	137 543	43 022
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	10 436 380	9 864 518
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	32 038	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	32 038	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	37 393 389	23 999 567
	Emprunts et dettes financières divers	224 513	351 246
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 505	563
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 999 848	4 689 661
	Dettes fiscales et sociales	1 651 426	1 759 999
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 896 665	2 579 732
	Autres dettes	3 461 885	368 705
	Produits constatés d'avance (1)	10 799	45 280
	Total des dettes	50 642 028	33 794 752
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	61 110 446	43 659 270
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	719 340,74	746 045,60
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	31 385 075	20 244 832
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	7 496 458	7 113 055

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/01/2020

31/01/2019

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	47 439 711		47 439 711	46 828 762
	Production vendue (Biens)	4 146 093		4 146 093	4 150 656
	Production vendue (Services et Travaux)	1 603 416		1 603 416	1 480 930
	Montant net du chiffre d'affaires	53 189 220		53 189 220	52 460 348
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			55 188	21 991
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			114 036	250 716
	Autres produits			80 296	81 465
	Total des produits d'exploitation (1)			53 438 740	52 814 520
	Achats de marchandises			40 647 155	40 021 879
	Variation de stock			(191 722)	(354 252)
	Achats de matières et autres approvisionnements			100 337	99 441
	Variation de stock			(366 698)	(195)
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			5 030 778	4 708 285
	Impôts, taxes et versements assimilés			900 081	743 790
	Salaires et traitements			3 754 387	3 957 436
	Charges sociales du personnel			1 335 780	1 439 700
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			959 782	1 073 758
CHARGES D'EXPLOITATION	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			3 086	4 760
	Dotations aux provisions			32 038	
	Autres charges			43 506	51 015
	Total des charges d'exploitation (2)			52 248 509	51 745 618
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 190 231	1 068 903

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/01/2020

31/01/2019

RESULTAT D'EXPLOITATION		1 190 231	1 068 903
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	92 487	99 746
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	2 527	561
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 224	6 010
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		100 237	106 317
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	359 795	241 694
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		359 795	241 694
RESULTAT FINANCIER		(259 558)	(135 378)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		930 673	933 525
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	57 688	53 799
	Sur opérations en capital	53 200	329 536
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	139	503
	Total des produits exceptionnels	111 027	383 838
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	28 209	11 815
	Sur opérations en capital	67 515	262 258
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	94 660	42 930
	Total des charges exceptionnelles	190 385	317 003
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(79 358)	66 834
PARTICIPATION DES SALAIRES		45 755	48 839
IMPOTS SUR LES BENEFICES		86 219	205 475
TOTAL DES PRODUITS		53 650 004	53 304 675
TOTAL DES CHARGES		52 930 663	52 558 629
RESULTAT DE L'EXERCICE		719 341	746 046
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		95 338	101 528
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

ANNEXE
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/02/2019 au 31/01/2020

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **61 110 446** euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **53 650 004** euros et un total **charges** de **52 930 663** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **719 341** euros. L'exercice considéré débute le **01/02/2019** et finit le **31/01/2020**. Il a une durée de **12** mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **31/01/2020** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03 et des articles L123-12 et suivants du code de commerce. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les comptes sont présentés en euros sauf indication contraire.

Méthodes comptables, changements de méthodes comptables estimations comptables, changements d'estimation et corrections d'erreurs

Aucun changement significatif de méthodes, d'estimation comptables, de correction d'erreurs ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêt des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels,
- les fonds commerciaux et droits au bail acquis,

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

En application de l'approche par composants, l'entreprise utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable, ou qui sont jugés utiles à réalisation des activités l'entité.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ainsi que diverses autres avances de fonds effectuées, notamment auprès d'entités du mouvement E. Leclerc.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée correspondant à la consommation de avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscale) est prise en considération par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

Suramortissement de 40% pour divers investissements : Cette aide fiscale est comptabilisée au fur et à mesure de

Principes, Règles et Méthodes Comptables

l'utilisation des biens concernés. Elle ne fait l'objet d'aucune actualisation ni imposition différée.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée, la valeur nette comptable de l'immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle.

Dans les autres cas, les immobilisations corporelles et incorporelles sont regroupées pour être testées. Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités de l'entité, à savoir dans le cas de l'entreprise, au niveau de chaque secteur d'activité.

Les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial (le cas échéant). Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

Amortissements dérogatoires

En complément de l'amortissement économique constaté en diminution de la valeur brute des actifs, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté à chaque fois que les durées fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilisation comptables.

La contrepartie des opérations constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en résultat exceptionnel, aux postes « Dotations/Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Mali technique

Le mali technique de fusion correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue :

1/ Aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, et évaluées de manière fiable. Ces éléments incluent, le cas échéant, un fonds commercial dès lors que ce dernier peut être évalué de manière fiable.

Le fonds commercial peut inclure par exemple des éléments découlant de la prise de contrôle de la société absorbée par la société absorbante si ces derniers sont justifiés par des avantages attendus.

2/ Déduction faite des passifs non comptabilisés dans les comptes de l'entité absorbée en l'absence d'obligation comptable (par exemple provisions pour retraites, impôts différés passifs etc.).

Conformément au règlement ANC 2015-06 le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps compte tenu des nouvelles règles d'amortissement prévues à l'article 745-7 du règlement ANC 2014-03.

En conséquence, le mali technique est comptabilisé dans les catégories suivantes :

- Mali de fusion sur actifs incorporels,
- Mali de fusion sur actifs corporels,
- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actif circulant.

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5 du règlement ANC 2014-03.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

L'article 745-7 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe d'amortissement du mali. Le mali technique suit les règles d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value. Ainsi, la quote-part de mali affectée à un terrain ou à des titres n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation conformément à l'article 745-8 du présent règlement. La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds commercial suit les règles d'amortissement du fonds commercial.

La quote-part de mali affectée à des actifs amortissables comme des brevets ou des outillages est amortissable sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs.

Il en résulte que le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

L'article 745-8 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe de dépréciation du mali.

L'article 745-9 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe de comptabilisation des amortissements et de dépréciation du mali dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif.

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste «...Subventions d'investissement...» (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors taxes, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts, sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- Les prestations de services, telles que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédités sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que les sommes encaissées au jour de ladite utilisation.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et/ou par marchés géographiques (PCG art 833-14)

Cette information n'est pas communiquée en raison des préjudices qui pourraient résulter de cette divulgation.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'article D 123-200 du code de commerce. Celui précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prend pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

Indemnités de fin de carrière

La réglementation française prévoit divers régimes en matière d'indemnisation de la retraite pouvant être résumés en trois grandes catégories : des régimes à cotisations définies, des régimes à prestations définies, un régime d'indemnité de départ à la retraite.

Les régimes à cotisations définies

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion des plans est assurée par des organismes extérieurs pour lequel l'entité s'engage à verser des cotisations régulières.

Dans ces régimes l'obligation de l'entité consiste dans le versement périodique de cotisations à ces organismes qui se chargeront de verser ultérieurement les indemnités de retraite aux ayants droits.

L'entité a constaté en charges ces cotisations sans autres obligations ultérieures.

Les régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies concernent les régimes d'indemnités de fin de carrière au titre desquels l'entité s'est engagée à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle. L'entité n'est pas engagée dans de tels régimes.

Indemnité versée lors du départ à la retraite

La réglementation française prévoit le versement en une seule fois d'une indemnité lors du départ à la retraite. Cette indemnité est fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au jour du départ à la retraite. Elle résulte d'obligation légale autant que conventionnelle. Sauf exception, les droits ne sont définitivement acquis qu'aux salariés présents à l'âge de la retraite.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Pandémie du Covid-19

L'épidémie de Covid-19 provoque une double crise, de portée mondiale, sanitaire et économique. L'activité économique, partout dans le monde, est profondément entravée par la crise sanitaire.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

A la date d'arrêté des comptes annuels, l'entité constate, conformément la communication du collège de l'Autorité des Normes Comptables du 2/4/2020, que l'application des principes comptables fondamentaux n'est pas remise en cause par les conséquence sur l'activité de la société, de la période de confinement décrété le 16.03.2020 à la suite de pandémie du Covid-19.

Pour 2020, les impacts de l'épidémie de Covid-19, dont l'ampleur, la durée, comme l'étendue géographique évoluent quotidiennement, sont aujourd'hui difficiles à évaluer. Face à cet événement, la Société a pris les dispositions nécessaires pour assurer le mieux possible sa gestion opérationnelle.

En l'état actuel de ses connaissances, l'entité est notamment dans l'incertitude de connaître quels de ses fournisseurs ne pourront pas honorer le règlement des ristournes et autres avantages pour les clients inscrits dans les comptes à la date de la clôture du fait des difficultés financières qu'ils subiraient du fait du ralentissement économique marqué du fait de cette pandémie.

Les différents tableaux suivants détaillent plus précisément la présente présentation.

Informations Complémentaires

Note relative aux investissements et financements

La société est engagée au 31.01.2020 dans la construction d'un nouvel hypermarché et d'une galerie commerciale.

L'ouverture de nouvel ensemble commercial a été réalisée le 12.03.2020.

La galerie commerciale sera cédée à un investisseur au terme d'un contrat de cession en l'état futur d'achèvement. Les acomptes versés sur cette opération figurent au passif pour 3023 K€.

Pour financer ces investissements, la société a souscrit divers financements partiellement débloqués à la date de la clôture des comptes.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros

		31/01/2016	31/01/2017	31/01/2018	31/01/2019	31/01/2020
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	152 449	152 449	152 449	152 449	152 449
	Nombre d'actions ordinaires	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	52 052 897	52 681 154	50 945 636	52 460 348	53 189 220
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amôts et prov.	1 690 221	2 321 519	2 048 766	2 118 384	1 935 982
	Impôts sur les bénéfices	(26 240)	155 901	96 349	205 475	86 219
	Participation des salariés	65 535	104 475	45 128	48 839	45 755
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	689 613	1 038 675	863 874	746 046	719 341
	Résultat distribué	242 000	242 000	242 000	242 000	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.	660	824	763	746	722
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	276	415	346	298	288
	Dividende attribué	97	97	97	97	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	172	192	187	178	163
	Montant de la masse salariale	3 957 602	4 081 702	4 047 645	3 957 436	3 754 387
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 776 421	1 753 285	1 524 488	1 439 700	1 335 780

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

		31/01/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 500,00	60,9796	152 449,02
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		2 500,00	60,9796	152 449,02

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/01/2019	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/01/2020
Capital social	152 449				152 449
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	15 245				15 245
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	8 907 757	504 046			9 411 802
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	746 046	(746 046)		719 341	719 341
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	43 022			94 521	137 543
TOTAL	9 864 518	(242 000)		813 862	10 436 380

Date de l'assemblée générale 02/07/2019

Dividendes attribués 242 000

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 242 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 9 622 518

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 9 622 518

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 571 862

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	2 309 163					2 309 163
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 309 163					2 309 163

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Au regard des avis du comité d'urgence CNC 2005-J et 2007-C, les options d'activation des frais d'acquisition peuvent être exercées de manière dissociée dans le respect des règles de permanence des méthodes :

- Aux immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Aux titres de participation au sens fiscal (CGI 39-1, 5°) ;
- Aux autres immobilisations financières et VMP.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

A compter de l'exercice clos le 31.01.2019, les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés sont incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/01/2020	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	196 200	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
Mali Technique	1 986 789	
TOTAL	2 182 989	

Les éléments inscrits dans le fonds de commerce sont principalement constitutifs « d'une autorisation d'exploitation commerciale d'un hypermarché (délivrée par la Commission Départementale et/ou Nationale d'Aménagement Commercial) » qui relève d'un droit légal tel que défini à l'article 211-5 du recueil de normes comptables françaises.

En conséquence la durée d'utilisation de ce fonds de commerce est illimitée.

Le fonds de commerce ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.

La mise en œuvre obligatoire du test de dépréciation prévu à l'article 214-5 du recueil de normes comptables françaises a été réalisé à partir de l'analyse de la capacité bénéficiaire de la société.

Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté à la date de clôture.

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	6 679 399					6 679 399
Constructions sur sol propre	2 646 081					2 646 081
sur sol d'autrui	206 390					206 390
instal. agencet aménagement	836 100					836 100
Instal technique, matériel outillage industriels	2 871 002		43 651			2 914 653
Instal., agencement, aménagement divers	8 780 376		78 305		3 200	8 855 481
Matériel de transport	232 798					232 798
Matériel de bureau, mobilier	731 553		8 030			739 583
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	6 892 043		15 911 571			22 803 614
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 875 742		16 041 558		3 200	45 914 100

Au regard des avis du comité d'urgence CNC 2005-J et 2007-C, les options d'activation des frais d'acquisition peuvent être exercées de manière dissociée dans le respect des règles de permanence des méthodes :

- Aux immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Aux titres de participation au sens fiscal (CGI 39-1, 5°) ;
- Aux autres immobilisations financières et VMP.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

A compter de l'exercice clos le 31.01.2019, les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés sont incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	7 532 896		99 773		80 451	7 552 218
Autres titres immobilisés	172 955		10 825	4 816	15 259	163 704
Prêts et autres immobilisations financières	217 414				193 712	23 702
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 923 265		110 598	4 816	289 422	7 739 624

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté

(Valeur nette de dépréciation)

Au regard des avis du comité d'urgence CNC 2005-J et 2007-C, les options d'activation des frais d'acquisition peuvent être exercées de manière dissociée dans le respect des règles de permanence des méthodes :

- Aux immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Aux titres de participation au sens fiscal (CGI 39-1, 5°) ;
- Aux autres immobilisations financières et VMP.

Immobilisations : Titres de participations

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

A compter de l'exercice clos le 31.01.2019, les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières. Ces frais sont déduits fiscalement par le moyen des amortissements dérogatoires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir ainsi que les spécificités liées à l'activité des sociétés concernées.

Immobilisations : Autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir ainsi que les spécificités liées à l'activité des sociétés concernées.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2020
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	124 937	1 067		126 004
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	124 937	1 067		126 004
Terrains	763 291	142 311		905 602
Constructions sur sol propre	720 125	88 225		808 350
sur sol d'autrui	47 733	14 222		61 955
instal. agencement aménagement	376 758	32 148		408 906
Instal technique, matériel outillage industriels	2 199 716	150 051		2 349 767
Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 440 823	489 475	944	5 929 355
Matériel de transport	185 295	14 919		200 214
Matériel de bureau, mobilier	627 514	27 363		654 877
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 361 254	958 715	944	11 319 025

Les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparations : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Location financement : Crédit-Bail & Location Financière

Etat exprimé en euros

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/01/2020
VALEUR D'ORIGINE				1 769 157		1 769 157
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			649 302		649 302
	Dotation exercice			238 485		238 485
	TOTAL			887 787		887 787
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			841 457		841 457
	Redevances Exercice			227 384		227 384
	TOTAL			1 068 841		1 068 841
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			168 210		168 210
	entre 1 et 5 ans			524 969		524 969
	à plus de 5 ans			64 505		64 505
	TOTAL			757 684		757 684
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			1		1
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			1		1
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				237 607		237 607

Seules les informations les plus significatives sont communiquées.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	43 022	94 660	139	137 543
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	43 022	94 660	139	137 543
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		32 038		32 038
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		32 038		32 038
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	240 000			240 000
		26 109			26 109
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	4 760	3 086	4 760	3 086
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	270 869	3 086	4 760	269 195
TOTAL GENERAL		313 891	129 784	4 899	438 776

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

35 124

4 760

94 660

139

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 31/01/2020	Dépréciations	Net au 31/01/2020	Net au 31/01/2019
Matières premières, approvisionnements	15 026		15 026	25 976
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 155 573		9 155 573	8 586 203

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode : Premier entré, Premier sorti.

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les pertes et les gaspillages sont exclus des coûts.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Etat exprimé en euros

	31/01/2020	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations	280 238	35 293	244 945
Prêts			
Autres immobilisations financières	23 702		23 702
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	3 906	3 906	
Autres créances clients	792 848	792 848	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	6 515	6 515	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	200 129	200 129	
Taxes sur la valeur ajoutée	1 058 707	1 058 707	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés	916 749	916 749	
Débiteurs divers	1 881 610	1 881 610	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	428 765	428 765	
TOTAL DES CREANCES	5 593 170	5 324 522	268 647

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les sommes restant à percevoir au titre des ristournes sont évaluées au terme d'une centralisation, sur les systèmes de gestion de la société, des opérations par fournisseurs selon les différents articles, gammes de produits et accords négociés.

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2020
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	240 000			240 000
	26 109			26 109
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	4 760	3 086	4 760	3 086
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	270 869	3 086	4 760	269 195

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Dettes

Etat exprimé en euros

31/01/2020

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	7 496 458	7 496 458		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	29 896 931	10 713 355	8 403 995	10 779 581
Emprunts et dettes financières divers	79 182	9 309	27 582	42 291
Groupe et associés	145 330	145 330		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 999 848	5 999 848		
Personnel et comptes rattachés	618 649	618 649		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	279 723	279 723		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	412 297	412 297		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	340 757	340 757		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 896 665	1 896 665		
Autres dettes	3 461 885	3 461 885		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance	10 799	10 799		
TOTAL DES DETTES	50 638 524	31 385 075	8 431 577	10 821 872

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	25 354
Emp. dettes ets de crédit	170
Emprunts et dettes financières divers	
<u>Dettes d'Exploitation</u>	310 508
Fournisseurs et comptes rattachés	844 121
Dettes fiscales et sociales	
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	131 756
Autres dettes	15 204
	1 327 113

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<u>Actif Circulant</u>	737 021
Clients et comptes rattachés	883 480
Autres créances	
	1 620 501

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	427 434	10 799
Charges et Produits FINANCIERS	1 331	
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	428 765	10 799

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	47 439 711		47 439 711
Production vendue de biens	4 146 093		4 146 093
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 603 416		1 603 416
TOTAL	53 189 220		53 189 220

Etat exprimé en euros

Frais accessoires d'achats

lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises	1 557 350	1 560 023
Achats de Matières et autres Approvisionnements		220

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/01/2020

Remb. assurance sur sinistre	34 422
Opérations sur frais de personnel	74 854
TOTAL	109 276

--

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
Regularisations de comptes	28 209	57 688
Cessions d'immobilisations : Vnc / Pdts de cession	67 515	53 200
Amortissements dérogatoires : Dotations / Reprises	94 660	139

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction d'une réduction d'impôt au titre du mécénat.

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/01/2020	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		930 673	123 283	807 390
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(125 113)	(37 064)	(88 049)
RESULTAT COMPTABLE		805 560	86 219	719 341

(1) après retraitements fiscaux.

La réduction d'impôt mécénat est affectée au résultat courant avant impôt.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/01/2020

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	Plus value art 38, 7 Bis	132 516
	Amortissements dérogatoires	
	R) Il s'agit pour l'essentiel de la répartition des frais d'acquisition de titres de participation dont la réintégration, au terme de leur déduction, ne sera pas fiscalisée	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		132 516

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	5 945
	Tascom	23 075
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		29 020

--	--

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/01/2020

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

NEANT

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/01/2020	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		19	
	Professions intermédiaires		11	
	Employés		133	
	Ouvriers			
	TOTAL		163	

--

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/01/2020

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

SAS LE PIAN AUTOMOBILE (exercice de 13 mois)

643 449

100,00

29 917

2. Participations (10 à 50 %)

SAS LE PIAN JARDIN (exercice de 13 mois)

559 674

10,00

43 059

SAS LOGISIMMO

498 902

10,71

196 194

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour €
L'intéressement des salariés pour 45 755 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 210 469 €

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté, de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1.5%	1.5%
Taux d'actualisation	2.0%	2.0%
Taux de rotation du personnel	Faible	Faible
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 25 et 35% - Par catégorie	Entre 30 et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.

Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

Concours bancaires garantis par des nantissements du fonds de commerce.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	SCP GAUDRIE RIVIERE				EXCO ECAF			
	31/01/2020	31/01/2019	%	%	31/01/2020	31/01/2019	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	11 700	11 530	100,00	100,00	12 007	11 530	100,00	100,00
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	11 700	11 530	100,00	100,00	12 007	11 530	100,00	100,00
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	11 700	11 530	100,00	100,00	12 007	11 530	100,00	100,00

INFORMATIONS RELATIVES AU MALI TECHNIQUE

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
			Consécutives à une réévaluation	Acquisitions, créations, apports
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	1 986 789		
CORPORELLES	Terrains	1 460 731		
	Constructions			
	Sur sol propre	0		
	Sur sol d'autrui	0		
	Installations générales, agencements et aménagt.	183 349		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	0		
	Autres immobilisations corporelles			
	Installations générales, agencements et aménagt.	0		
FINANCIERES	Matériel de transport	0		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	0		
	Emballages récupérables et divers	0		
	Immobilisations corporelles en cours	0		
	Avances et acomptes	0		
	TOTAL III	1 644 080	0	0
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL IV		0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		3 630 869	0	0

IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
		par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I			0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			1 986 789
CORPORELLES	Terrains			1 460 731
	Constructions			
	Sur sol propre			0
	Sur sol d'autrui			0
	Installations générales, agencements et aménagt.			183 349
	Installations techniques, matériel et outillages industriels			0
	Autres immobilisations corporelles			
	Installations générales, agencements et aménagt.			0
FINANCIERES	Matériel de transport			0
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			0
	Emballages récupérables et divers			0
	Immobilisations corporelles en cours			0
	Avances et acomptes			0
	TOTAL III	0	0	1 644 080
	Participations évaluées par mise en équivalence			0
	Autres participations			0
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			0
	Prêts et autres immobilisations financières			0
TOTAL IV		0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	0	3 630 869

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I				0
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II				0
Terrains					0
Constructions	Sur sol propre				0
	Sur sol d'autrui				0
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	37 718	12 314		50 032
Installations techniques, matériel et outillages industriels					0
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagts divers				0
	Matériel de transport				0
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				0
	Emballages récupérables et divers				0
TOTAL III		37 718	12 314	0	50 032
TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)		37 718	12 314	0	50 032

DEPRECIATION DU MALI TECHNIQUE

PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation	sur immobilisa- tions	{ - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières	240 000			240 000
						0
						0
						0
						0
	Sur stocks et en-cours					0
	Sur comptes clients					0
Autres provisions pour dépréciation (1)					0	
TOTAL			240 000	0	0	240 000
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières -exceptionnelles				

LE PIAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 152 449,02 euros
Siège social : Route de Pauillac - CD2Landes Grand, 33290 LE PIAN MEDOC
344 978 747 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 09 septembre 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2020

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2020 s'élevant à 719 340,74 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	719 340,74 euros
------------------------	------------------

A titre de dividendes	242 000,00 euros
Soit 96,80 euros par action	

Le solde	477 340,74 euros
En totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 9 889 143,05 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 9 septembre 2020.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 241 419,20 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 580,80 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 janvier 2017 :

242 000,00 euros, soit 96,80 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 241 419,20 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 580,80 euros

Exercice clos le 31 janvier 2018 :

242 000,00 euros, soit 96,80 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 241 419,20 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 580,80 euros

Exercice clos le 31 janvier 2019 :

242 000,00 euros, soit 96,80 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 241 419,20 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 580,80 euros

Vote de l'Assemblée Générale Annuelle du 09 septembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Christian SOLVICHE



Le Pian Distribution

Société par Actions Simplifiée au Capital de 152.449 €

Siren n°344.978.747 // Ape n°4711 F

Siège Social : Lieu-dit Les Landes Grand - CD N°2

33290 Le Pian Médoc

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/01/2020

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2020	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		Page n°1/6 (+ 45 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecaf 174 Avenue du Truc – BP 60275 – 33700 MERIGNAC Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du **Président** et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le **Président**.

Responsabilités des commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2020	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		Page n°4/6 (+ 45 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecqf 174 Avenue du Truc - BP 60275 - 33700 MERIGNAC Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Libourne et à Mérignac, le 24/08/2020

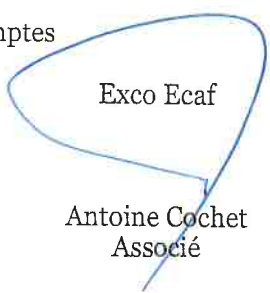
Les commissaires aux comptes

SCP Rivière – Gaudrie & autres



Frédéric Grizel
Associé

Exco Ecaf



Antoine Cochet
Associé

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2020	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		Page n°5/6 (+ 45 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecaf 174 Avenue du Truc – BP 60275 – 33700 MERIGNAC Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

Annexe du rapport : description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2020	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		Page n°6/6 (+ 45 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecaf 174 Avenue du Truc - BP 60275 - 33700 MERIGNAC Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/01/2020			31/01/2019
		Brut	- Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	126 174	126 004	170	1 237
	Fonds commercial (1)	196 200		196 200	196 200
	Autres immobilisations incorporelles	1 986 789	240 000	1 746 789	1 746 789
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	6 679 399	905 602	5 773 797	5 916 108
	Constructions	3 688 571	1 279 211	2 409 360	2 543 956
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 914 653	2 349 767	564 886	671 286
	Autres immobilisations corporelles	9 827 863	6 784 446	3 043 417	3 491 095
	Immobilisations en cours	22 803 614		22 803 614	6 892 043
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	7 271 980		7 271 980	7 258 854
	Créances rattachées à des participations	280 238	26 109	254 129	247 933
	Autres titres immobilisés	163 704		163 704	172 955
	Prêts				13 712
	Autres immobilisations financières	23 702		23 702	203 702
TOTAL (II)		55 962 887	11 711 138	44 251 750	29 355 870
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	15 026		15 026	25 976
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	9 155 573		9 155 573	8 586 203
	Avances et Acomptes versés sur commandes				1 378
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	796 754	3 086	793 668	282 611
	Autres créances	4 063 711		4 063 711	4 038 918
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				61 020
	DISPONIBILITES	2 401 955		2 401 955	1 079 027
	Charges constatées d'avance	428 765		428 765	228 268
	TOTAL (III)	16 861 783	3 086	16 858 697	14 303 401
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		72 824 670	11 714 224	61 110 446	43 659 270
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				9 184	4 342
(3) dont créances à plus d'un an					5 851

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/01/2020

31/01/2019

		31/01/2020	31/01/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	152 449	152 449
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	15 245	15 245
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	9 411 802	8 907 757
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	719 341	746 046
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	137 543	43 022
	Total des capitaux propres	10 436 380	9 864 518
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	32 038	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	32 038	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	37 393 389	23 999 567
	Emprunts et dettes financières divers	224 513	351 246
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 505	563
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 999 848	4 689 661
	Dettes fiscales et sociales	1 651 426	1 759 999
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 896 665	2 579 732
	Autres dettes	3 461 885	368 705
	Produits constatés d'avance (1)	10 799	45 280
	Total des dettes	50 642 028	33 794 752
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	61 110 446	43 659 270
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	719 340,74	746 045,60
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	31 385 075	20 244 832
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	7 496 458	7 113 055

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/01/2020	31/01/2019
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	47 439 711		47 439 711	46 828 762
	Production vendue (Biens)	4 146 093		4 146 093	4 150 656
	Production vendue (Services et Travaux)	1 603 416		1 603 416	1 480 930
	Montant net du chiffre d'affaires	53 189 220		53 189 220	52 460 348
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			55 188	21 991
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			114 036	250 716
	Autres produits			80 296	81 465
	Total des produits d'exploitation (1)			53 438 740	52 814 520
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			40 647 155	40 021 879
	Variation de stock			(569 370)	(354 252)
	Achats de matières et autres approvisionnements			100 337	99 441
	Variation de stock			10 950	(195)
	Autres achats et charges externes			5 030 778	4 708 285
	Impôts, taxes et versements assimilés			900 081	743 790
	Salaires et traitements			3 754 387	3 957 436
	Charges sociales du personnel			1 335 780	1 439 700
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir			959 782	1 073 758
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			3 086	4 760
	Autres charges			32 038	
				43 506	51 015
	Total des charges d'exploitation (2)			52 248 509	51 745 618
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 190 231	1 068 903

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/01/2020

31/01/2019

RES ULTAT D'EXPLOITATION		1 190 231	1 068 903
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	92 487	99 746
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	2 527	561
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 224	6 010
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		100 237	106 317
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	359 795	241 694
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		359 795	241 694
RES ULTAT FINANCIER		(259 558)	(135 378)
RES ULTAT COURANT AVANT IMPOTS		930 673	933 525
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	57 688	53 799
	Sur opérations en capital	53 200	329 536
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	139	503
	Total des produits exceptionnels	111 027	383 838
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	28 209	11 815
	Sur opérations en capital	67 515	262 258
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	94 660	42 930
	Total des charges exceptionnelles	190 385	317 003
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(79 358)	66 834
PARTICIPATION DES SALAIRES		45 755	48 839
IMPOTS SUR LES BENEFICES		86 219	205 475
TOTAL DES PRODUITS		53 650 004	53 304 675
TOTAL DES CHARGES		52 930 663	52 558 629
RESULTAT DE L'EXERCICE		719 341	746 046
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		95 338	101 528
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/02/2019 au 31/01/2020

Document remis
au contrôle des
auditeurs légaux

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de 61 110 446 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 53 650 004 euros et un total **charges** de 52 930 663 euros, dégagant ainsi un **résultat** de 719 341 euros. L'exercice considéré débute le 01/02/2019 et finit le 31/01/2020. Il a une durée de 12 mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au 31/01/2020 ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03 et des articles L123-12 et suivants du code de commerce. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les comptes sont présentés en euros sauf indication contraire.

Méthodes comptables, changements de méthodes comptables estimations comptables, changements d'estimation et corrections d'erreurs

Aucun changement significatif de méthodes, d'estimation comptables, de correction d'erreurs ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Hormis les informations ci-après relatives à la pandémie de Covid-19, et celles relatives aux investissements (cf. 16), aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêt des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou

Principes, Règles et Méthodes Comptables

charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels,
- les fonds commerciaux et droits au bail acquis,

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

En application de l'approche par composants, l'entreprise utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable, ou qui sont jugés utiles à réalisation des activités l'entité.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ainsi que diverses autres avances de fonds effectuées, notamment auprès d'entités du mouvement E. Leclerc.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée correspondant à la consommation de avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscale) est prise en considération par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Suramortissement de 40% pour divers investissements : Cette aide fiscale est comptabilisée au fur et à mesure de l'utilisation des biens concernés. Elle ne fait l'objet d'aucune actualisation ni imposition différée.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée, la valeur nette comptable de l'immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle.

Dans les autres cas, les immobilisations corporelles et incorporelles sont regroupées pour être testées. Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités de l'entité, à savoir dans le cas de l'entreprise, au niveau de chaque secteur d'activité.

Les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial (le cas échéant). Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

Amortissements dérogatoires

En complément de l'amortissement économique constaté en diminution de la valeur brute des actifs, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté à chaque fois que les durées fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilisation comptables.

La contrepartie des opérations constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en résultat exceptionnel, aux postes « Dotations/Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Mali technique

Le mali technique de fusion correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue :

1/ Aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, et évaluées de manière fiable. Ces éléments incluent, le cas échéant, un fonds commercial dès lors que ce dernier peut être évalué de manière fiable.

Le fonds commercial peut inclure par exemple des éléments découlant de la prise de contrôle de la société absorbée par la société absorbante si ces derniers sont justifiés par des avantages attendus.

2/ Déduction faite des passifs non comptabilisés dans les comptes de l'entité absorbée en l'absence d'obligation comptable (par exemple provisions pour retraites, impôts différés passifs etc.).

Conformément au règlement ANC 2015-06 le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps compte tenu des nouvelles règles d'amortissement prévues à l'article 745-7 du règlement ANC 2014-03.

En conséquence, le mali technique est comptabilisé dans les catégories suivantes :

- Mali de fusion sur actifs incorporels,
- Mali de fusion sur actifs corporels,
- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actif circulant.

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5 du règlement ANC

Principes, Règles et Méthodes Comptables

2014-03.

L'article 745-7 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe d'amortissement du mali. Le mali technique suit les règles d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value. Ainsi, la quote-part de mali affectée à un terrain ou à des titres n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation conformément à l'article 745-8 du présent règlement. La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds commercial suit les règles d'amortissement du fonds commercial.

La quote-part de mali affectée à des actifs amortissables comme des brevets ou des outillages est amortissable sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs.

Il en résulte que le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

L'article 745-8 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe de dépréciation du mali.

L'article 745-9 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe de comptabilisation des amortissements et de dépréciation du mali dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif.

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste «...Subventions d'investissement...» (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors taxes, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts, sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- Les prestations de services, telles que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédités sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que les sommes encaissées au jour de ladite utilisation.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et/ou par marchés géographiques (PCG art 833-14)

Cette information n'est pas communiquée en raison des préjudices qui pourraient résulter de cette divulgation.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'art D 123-200 du code de commerce. Celui précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prend pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

Indemnités de fin de carrière

La réglementation française prévoit divers régimes en matière d'indemnisation de la retraite pouvant être résumés en trois grandes catégories : des régimes à cotisations définies, des régimes à prestations définies, un régime d'indemnité de départ à la retraite.

Les régimes à cotisations définies

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion des plans est assurée par des organismes extérieurs pour lequel l'entité s'engage à verser des cotisations régulières.

Dans ces régimes l'obligation de l'entité consiste dans le versement périodique de cotisations à ces organismes qui se chargeront de verser ultérieurement les indemnités de retraite aux ayants droits.

L'entité a constaté en charges ces cotisations sans autres obligations ultérieures.

Les régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies concernent les régimes d'indemnités de fin de carrière au titre desquels l'entité s'est engagée à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle. L'entité n'est pas engagée dans de tels régimes.

Indemnité versée lors du départ à la retraite

La réglementation française prévoit le versement en une seule fois d'une indemnité lors du départ à la retraite. Cette indemnité est fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au jour du départ à la retraite. Elle résulte d'obligation légale autant que conventionnelle. Sauf exception, les droits ne sont définitivement acquis qu'aux salariés présents à l'âge de la retraite.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Pandémie du Covid-19

L'épidémie de Covid-19 provoque une double crise, de portée mondiale, sanitaire et économique. L'activité économique, partout dans monde, est profondément entravée par la crise sanitaire.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

A la date d'arrêté des comptes annuels, l'entité constate, conformément la communication du collège de l'Autorité des Normes Comptables du 2/4/2020, que l'application des principes comptables fondamentaux n'est pas remise en cause par les conséquences sur l'activité de la société, de la période de confinement décrété le 16.03.2020 à la suite de pandémie du Covid-19.

Pour 2020, les impacts de l'épidémie de Covid-19, dont l'ampleur, la durée, comme l'étendue géographique évoluent quotidiennement, sont aujourd'hui difficiles à évaluer. Face à cet événement, la Société a pris les dispositions nécessaires pour assurer le mieux possible sa gestion opérationnelle.

En l'état actuel de ses connaissances, l'entité est notamment dans l'incertitude de connaître quels de ses fournisseurs ne pourront pas honorer le règlement des ristournes et autres avantages pour les clients inscrits dans les comptes à la date de la clôture du fait des difficultés financières qu'ils subiraient du fait du ralentissement économique marqué du fait de cette pandémie.

Les différents tableaux suivants détaillent plus précisément la présente présentation.



Informations Complémentaires

Note relative aux investissements et financements

La société est engagée au 31.01.2020 dans la construction d'un nouvel hypermarché et d'une galerie commerciale.

L'ouverture de nouvel ensemble commercial a été réalisée le 12.03.2020.

La galerie commerciale sera cédée à un investisseur au terme d'un contrat de cession en l'état futur d'achèvement. Les acomptes versés sur cette opération figurent au passif pour 3023 K€.

Pour financer ces investissements, la société a souscrit divers financements partiellement débloqués à la date de la clôture des comptes.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros

	31/01/2016	31/01/2017	31/01/2018	31/01/2019	31/01/2020
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	152 449	152 449	152 449	152 449
	Nombre d'actions ordinaires	2 500	2 500	2 500	2 500
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote				
	Nombre maximal d'actions à créer :				
	- Par conversion d'obligation				
	- Par droit de souscription				
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	52 052 897	52 681 154	50 945 636	52 460 348
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	1 690 221	2 321 519	2 048 766	2 118 384
	Impôts sur les bénéfices	(26 240)	155 901	96 349	205 475
	Participation des salariés	65 535	104 475	45 128	48 839
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	689 613	1 038 675	863 874	746 046
	Résultat distribué	242 000	242 000	242 000	242 000
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	660	824	763	746
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	276	415	346	298
	Dividende attribué	97	97	97	97
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	172	192	187	178
	Montant de la masse salariale	3 957 602	4 081 702	4 047 645	3 957 436
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 776 421	1 753 285	1 524 488	1 439 700

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/01/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 500,00	60,9796	152 449,02
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		2 500,00	60,9796	152 449,02

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/01/2019	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/01/2020
Capital social	152 449				152 449
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	15 245				15 245
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	8 907 757	504 046			9 411 802
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	746 046	(746 046)		719 341	719 341
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	43 022			94 521	137 543
TOTAL	9 864 518	(242 000)		813 862	10 436 380

Date de l'assemblée générale 02/07/2019

Dividendes attribués 242 000

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 242 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 9 622 518

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 9 622 518

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 571 862

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2020.
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	2 309 163					2 309 163
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 309 163					2 309 163

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Au regard des avis du comité d'urgence CNC 2005-J et 2007-C, les options d'activation des frais d'acquisition peuvent être exercées de manière dissociée dans le respect des règles de permanence des méthodes :

- Aux immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Aux titres de participation au sens fiscal (CGI 39-1, 5°) ;
- Aux autres immobilisations financières et VMP.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

A compter de l'exercice clos le 31.01.2019, les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés sont incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/01/2020	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	196 200	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
Mali Technique	1 986 789	
TOTAL	2 182 989	

Les éléments inscrits dans le fonds de commerce sont principalement constitutifs « d'une autorisation d'exploitation commerciale d'un hypermarché (délivrée par la Commission Départementale et/ou Nationale d'Aménagement Commercial) » qui relève d'un droit légal tel que défini à l'article 211-5 du recueil de normes comptables françaises.

En conséquence la durée d'utilisation de ce fonds de commerce est illimitée.

Le fonds de commerce ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.

La mise en œuvre obligatoire du test de dépréciation prévu à l'article 214-5 du recueil de normes comptables françaises a été réalisé à partir de l'analyse de la capacité bénéficiaire de la société.

Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté à la date de clôture.

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
Terrains	6 679 399					6 679 399
Constructions sur sol propre	2 646 081					2 646 081
sur sol d'autrui	206 390					206 390
instal. agencé aménagement	836 100					836 100
Instal technique, matériel outillage industriels	2 871 002		43 651			2 914 653
Instal., agencement, aménagement divers	8 780 376		78 305		3 200	8 855 481
Matériel de transport	232 798					232 798
Matériel de bureau, mobilier	731 553		8 030			739 583
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	6 892 043		15 911 571			22 803 614
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 875 742		16 041 558		3 200	45 914 100

Au regard des avis du comité d'urgence CNC 2005-J et 2007-C, les options d'activation des frais d'acquisition peuvent être exercées de manière dissociée dans le respect des règles de permanence des méthodes :

- Aux immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Aux titres de participation au sens fiscal (CGI 39-1, 5°) ;
- Aux autres immobilisations financières et VMP.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

A compter de l'exercice clos le 31.01.2019, les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés sont incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	7 532 896		99 773		80 451	7 552 218
Autres titres immobilisés	172 955		10 825	4 816	15 259	163 704
Prêts et autres immobilisations financières	217 414				193 712	23 702
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 923 265		110 598	4 816	289 422	7 739 624

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté

(Valeur nette de dépréciation)

Au regard des avis du comité d'urgence CNC 2005-J et 2007-C, les options d'activation des frais d'acquisition peuvent être exercées de manière dissociée dans le respect des règles de permanence des méthodes :

- Aux immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Aux titres de participation au sens fiscal (CGI 39-1, 5°) ;
- Aux autres immobilisations financières et VMP.

Immobilisations : Titres de participations

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

A compter de l'exercice clos le 31.01.2019, les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières. Ces frais sont déduits fiscalement par le moyen des amortissements dérogatoires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir ainsi que les spécificités liées à l'activité des sociétés concernées.

Immobilisations : Autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges. Il en ressort un traitement extra comptable lors de la détermination du résultat fiscal.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir ainsi que les spécificités liées à l'activité des sociétés concernées.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2020
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	124 937	1 067		126 004
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	124 937	1 067		126 004
Terrains	763 291	142 311		905 602
Constructions sur sol propre	720 125	88 225		808 350
sur sol d'autrui	47 733	14 222		61 955
instal. agencement aménagement	376 758	32 148		408 906
Instal technique, matériel outillage industriels	2 199 716	150 051		2 349 767
Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 440 823	489 475	944	5 929 355
Matériel de transport	185 295	14 919		200 214
Matériel de bureau, mobilier	627 514	27 363		654 877
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 361 254	958 715	944	11 319 025

Les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2ème catégorie/provision pour grosses réparations : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Location financement : Crédit-Bail & Location Financière

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/01/2020
VALEUR D'ORIGINE				1 769 157		1 769 157
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			649 302		649 302
	Dotation exercice			238 485		238 485
	TOTAL			887 787		887 787
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			841 457		841 457
	Redevances Exercice			227 384		227 384
	TOTAL			1 068 841		1 068 841
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			168 210		168 210
	entre 1 et 5 ans			524 969		524 969
	à plus de 5 ans			64 505		64 505
	TOTAL			757 684		757 684
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			1		1
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			1		1
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				237 607		237 607

Seules les informations les plus significatives sont communiquées.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	43 022	94 660	139	137 543
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES		43 022	94 660	139	137 543
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		32 038		32 038
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			32 038		32 038
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles	240 000			240 000
	corporelles				
	des titres mis en équivalence	26 109			26 109
	titres de participation				
	autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur comptes clients	4 760	3 086	4 760	3 086
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		270 869	3 086	4 760	269 195
TOTAL GENERAL		313 891	129 784	4 899	438 776
Dont dotations et reprises { - d'exploitation			35 124	4 760	
{ - financières					
{ - exceptionnelles			94 660	139	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 31/01/2020	Dépréciations	Net au 31/01/2020	Net au 31/01/2019
Matières premières, approvisionnements	15 026		15 026	25 976
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 155 573		9 155 573	8 586 203

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode : Premier entré, Premier sorti.

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les pertes et les gaspillages sont exclus des coûts.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Etat exprimé en euros	31/01/2020	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations	280 238	35 293	244 945
Prêts			
Autres immobilisations financières	23 702		23 702
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	3 906	3 906	
Autres créances clients	792 848	792 848	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	6 515	6 515	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	200 129	200 129	
Taxes sur la valeur ajoutée	1 058 707	1 058 707	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés	916 749	916 749	
Débiteurs divers	1 881 610	1 881 610	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	428 765	428 765	
TOTAL DES CREANCES	5 593 170	5 324 522	268 647

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les sommes restant à percevoir au titre des ristournes sont évaluées au terme d'une centralisation, sur les systèmes de gestion de la société, des opérations par fournisseurs selon les différents articles, gammes de produits et accords négociés.

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2020
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	240 000			240 000
	26 109			26 109
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	4 760	3 086	4 760	3 086
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	270 869	3 086	4 760	269 195

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Dettes

Etat exprimé en euros

	31/01/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	7 496 458	7 496 458		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	29 896 931	10 713 355	8 403 995	10 779 581
Emprunts et dettes financières divers	79 182	9 309	27 582	42 291
Groupe et associés	145 330	145 330		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 999 848	5 999 848		
Personnel et comptes rattachés	618 649	618 649		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	279 723	279 723		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	412 297	412 297		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	340 757	340 757		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 896 665	1 896 665		
Autres dettes	3 461 885	3 461 885		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance	10 799	10 799		
TOTAL DES DETTES	50 638 524	31 385 075	8 431 577	10 821 872

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

Dettes Financières	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	25 354
Emprunts et dettes financières divers	170
Dettes d'Exploitation	
Fournisseurs et comptes rattachés	310 508
Dettes fiscales et sociales	844 121
Autres dettes	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	131 756
Autres dettes	15 204
	1 327 113

Produits à recevoir

Actif Immobilisé	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Actif Circulant	
Clients et comptes rattachés	737 021
Autres créances	883 480
	1 620 501

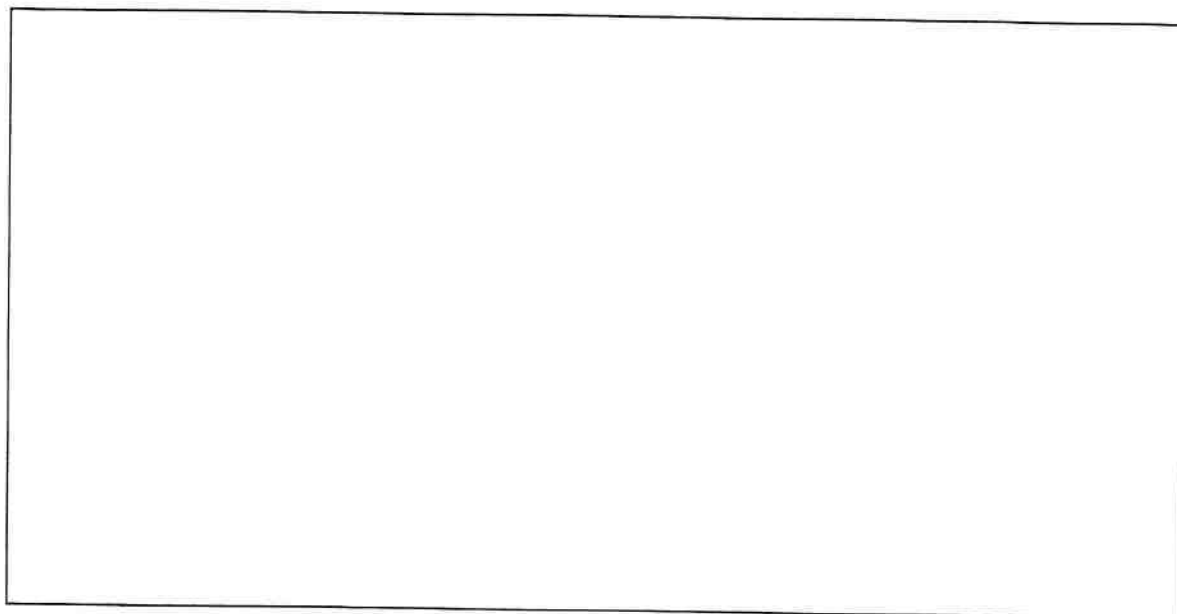
Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	427 434	10 799
Charges et Produits FINANCIERS	1 331	
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	428 765	10 799

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	47 439 711		47 439 711
Production vendue de biens	4 146 093		4 146 093
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 603 416		1 603 416
TOTAL	53 189 220		53 189 220



[Signature]

Etat exprimé en euros

Frais accessoires d'achats

lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises	1 557 350	1 560 023
Achats de Matières et autres Approvisionnements		220

Données certifiées
par le Commissaire
aux Comptes

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/01/2020

Remb. assurance sur sinistre	34 422
Opérations sur frais de personnel	74 854
TOTAL	109 276

Elément supplémentaire
au bilan de la
société

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
Regularisations de comptes	28 209	57 688
Cessions d'immobilisations : Vnc / Pds de cession	67 515	53 200
Amortissements dérogatoires : Dotations / Reprises	94 660	139

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction d'une réduction d'impôt au titre du mécénat.

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/01/2020	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		930 673	123 283	807 390
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(125 113)	(37 064)	(88 049)
RESULTAT COMPTABLE		805 560	86 219	719 341

(1) après retraitements fiscaux.

La réduction d'impôt mécénat est affectée au résultat courant avant impôt.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/01/2020

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	Plus value art 38, 7 Bis	
	Amortissements dérogatoires	132 516
	R) Il s'agit pour l'essentiel de la répartition des frais d'acquisition de titres de participation dont la réintégration, au terme de leur déduction, ne sera pas fiscalisée	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		132 516

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	5 945
	Tascom	23 075
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		29 020

--

Bénéficiaire : SAS LE PIAN DISTRIBUTION
N° de compte : 123456789
Date de clôture : 31/01/2020

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/01/2020

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

NEANT

Descriptif des
postes et des
salaires des
dirigeants

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/01/2020	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		19	
	Professions intermédiaires		11	
	Employés		133	
	Ouvriers			
	TOTAL		163	

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/01/2020	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAS LE PIAN AUTOMOBILE (exercice de 13 mois)			643 449	100,00	29 917
2. Participations (10 à 50 %)					
SAS LE PIAN JARDIN (exercice de 13 mois)			559 674	10,00	43 059
SAS LOGISIMMO			498 902	10,71	196 194
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour €
L'intéressement des salariés pour 45 755 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 210 469 €

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté, de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses.	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1.5%	1.5%
Taux d'actualisation	2.0%	2.0%
Taux de rotation du personnel	Faible	Faible
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 25 et 35% - Par catégorie	Entre 30 et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.

Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

Concours bancaires garantis par des nantissements du fonds de commerce.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	SCP GAUDRIE RIVIERE				EXCO ECAF			
	31/01/2020	31/01/2019	%	%	31/01/2020	31/01/2019	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	11 700	11 530	100,00	100,00	12 007	11 530	100,00	100,00
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	11 700	11 530	100,00	100,00	12 007	11 530	100,00	100,00
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	11 700	11 530	100,00	100,00	12 007	11 530	100,00	100,00

INFORMATIONS RELATIVES AU MALI TECHNIQUE

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
				Consécutives à une réévaluation	Acquisitions, créations, apports	
INCORP	Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	1 986 789		
CORPORELLES	Terrains			1 460 731		
	Constructions	Sur sol propre		0		
		Sur sol d'autrui		0		
		Installations générales, agencements et aménagts.		183 349		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels			0		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagts.		0		
		Matériel de transport		0		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		0		
		Emballages récupérables et divers		0		
	Immobilisations corporelles en cours			0		
	Avances et acomptes			0		
TOTAL III			1 644 080	0	0	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IV			0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III + IV)				3 630 869	0	0

IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
			par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I		0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		1 986 789
CORPORELLES	Terrains				1 460 731
	Constructions	Sur sol propre			0
		Sur sol d'autrui			0
		Installations générales, agencements et aménagts.			183 349
	Installations techniques, matériel et outillages industriels				0
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagts.			0
		Matériel de transport			0
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			0
		Emballages récupérables et divers			0
	Immobilisations corporelles en cours				0
Avances et acomptes				0	
TOTAL III			0	0	1 644 080
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				0
	Autres participations				0
	Autres titres immobilisés				0
	Prêts et autres immobilisations financières				0
	TOTAL IV			0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0	0	3 630 869

Document transmis
au comité des
auditeurs

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I				0
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II				0
Terrains					0
Constructions	Sur sol propre				0
	Sur sol d'autrui				0
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	37 718	12 314		50 032
Installations techniques, matériel et outillages industriels					0
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagements divers				0
	Matériel de transport				0
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				0
	Emballages récupérables et divers				0
TOTAL III		37 718	12 314	0	50 032
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		37 718	12 314	0	50 032

DIRECTION GÉNÉRALE
 DES IMPÔTS
 DES PAYS-BAS

DEPRECIATION DU MALI TECHNIQUE

PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation	sur immobilisa- tions	- incorporelles	240 000			240 000
		- corporelles				0
		- titres mis en équivalence				0
		- titres de participation				0
		- autres immobilisations financières				0
	Sur stocks et en-cours					0
	Sur comptes clients					0
Autres provisions pour dépréciation (1)					0	
TOTAL			240 000	0	0	240 000
		Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles			

